
Le Yémen, la mondialisation et l'OMC

Muhammad al-Maytamî, 'Ali Zayd et Éric Vallet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cy/69>

DOI : [10.4000/cy.69](https://doi.org/10.4000/cy.69)

ISSN : 1996-4978

Éditeur

CEFREPA

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2001

ISSN : 1248-0568

Référence électronique

Muhammad al-Maytamî, 'Ali Zayd et Éric Vallet, « Le Yémen, la mondialisation et l'OMC », *Chroniques Yéménites* [En ligne], 9 | 2001, mis en ligne le 18 octobre 2002, consulté le 10 juin 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cy/69> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cy.69>

Ce document a été généré automatiquement le 10 juin 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Le Yémen, la mondialisation et l'OMC

Muhammad al-Maytamî, 'Ali Zayd et Éric Vallet

La globalisation est un phénomène majeur qui affecte la vie de presque toutes les sociétés, qu'elles y soient favorables ou non. Parfois considérée comme un phénomène nuisible, elle peut aussi ouvrir des perspectives de prospérité pour l'avenir y compris dans les pays en développement. Dans tous les cas, la puissance de ce processus est telle qu'elle ne laisse guère d'autre choix au pays que de s'intégrer et de se préparer au mieux à l'intégration. Dans un monde où les frontières s'abaissent, où le temps et l'espace rétrécissent, le Yémen se doit d'affronter ces défis pour se donner les moyens de bénéficier du processus en cours au lieu d'y être entraîné sans pouvoir peser sur les décisions, comme c'est le cas de la plupart des économies en développement. Quelle stratégie doit-il adopter pour mobiliser les énergies et les richesses nationales, afin de devenir un partenaire actif du XXI^e siècle ?

Si l'admission à l'ONU constitue désormais la consécration d'une souveraineté acquise ou recouvrée pour un Etat, l'admission à l'OMC fait figure de test de conformité aux exigences de la globalisation économique avec un caractère impérieux sans équivalent parmi les autres organisations internationales spécialisées. En l'an 2000, le Yémen a demandé officiellement son admission à l'OMC. Quelle est l'importance de cette adhésion pour le Yémen et quels en sont les coûts et les conditions ? Les politiques économiques actuelles sont-elles adaptées ? Cette intégration s'effectue-t-elle d'une manière bien réfléchie ?

Cette étude ne proposera pas de réponses à toutes ces questions, tout simplement parce que de telles réponses seraient hors de sa portée. Elle tentera de formuler clairement quelques problèmes préalables et de réfléchir à quelques propositions qui permettraient au Yémen de tirer bénéfice de son adhésion.

Le Yémen face à la globalisation

Le concept de globalisation fait l'objet d'utilisations parfois peu précises à travers le monde. Sa première extension est économique, commerciale et financière. Il signifie l'approfondissement, l'élargissement des rapports entre les économies nationales et

leur intégration dans un marché global des biens, des services et des capitaux. Cette intensification est inséparable du phénomène de contraction du temps et de l'espace avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui permet le développement des échanges en temps réel, particulièrement sensible pour la circulation des capitaux, comme on a pu le voir lors de la crise asiatique en 1997. La globalisation repose aussi sur la mise en place de structures mondiales : les sociétés transnationales - et même les associations criminelles - fusionnent leurs opérations au niveau mondial. Elles divisent leurs chaînes de productions et leurs produits, les déplaçant d'un pays à l'autre pour maximiser leurs profits et conquérir de nouveaux marchés. Ces processus rendent très actuelles les interrogations sur la division internationale du travail et sur l'échange inégal.

Mais cette globalisation connaît aussi des extensions politiques et culturelles. Les frontières nationales tombent, non seulement devant le commerce, les capitaux et l'information, mais aussi devant les idées, les critères, les cultures et les valeurs. Bref, les frontières perdent de leur étanchéité dans le domaine politique comme dans le domaine économique. Les conventions multilatérales et les pressions de la concurrence au sein des marchés mondiaux restreignent les choix politiques nationaux. Ainsi, dans l'ombre de la globalisation, s'affaiblit le contrôle local et national sur les prix locaux des biens de consommation, sur les avoirs financiers, de même que sur le prix de la main-d'œuvre qui varient selon les fluctuations du marché mondial ou, à tout le moins, régional. Bien plus qu'un simple chevauchement des économies nationales dans un marché mondial unique, la globalisation correspond aussi à l'effacement des particularités locales, à la sortie des activités sociales hors du cadre de la connaissance locale pour s'intégrer dans des réseaux adaptés aux phénomènes mondiaux.

L'unification et l'ajustement

Après l'unification du 22 mai 1990, le Yémen a subi plusieurs chocs violents d'origine interne comme externe. Ceux-ci ont fait peser de lourdes charges sur le développement ultérieur de l'économie et sur les choix de développement. Les grands équilibres macro-économiques ont été gravement déstabilisés : inflation galopante ; niveau record du taux de chômage. La pauvreté s'est étendue pour atteindre une part beaucoup plus importante de la population. La corruption et la mauvaise gestion ont dilapidé les ressources accumulées par le pays lors des années de prospérité relative qu'il avait connu dans les années 1980, au Nord particulièrement. Le programme de réforme économique mis en œuvre à partir de 1995 avec l'appui de la BIRD et du FMI a été conçu pour remédier à cette situation. Il a réussi dans la stabilisation macro-économique, la maîtrise de l'inflation, des déficits budgétaires et de la balance des paiements courants, mais il s'est traduit par une aggravation de la pauvreté et du chômage sans les bénéfices attendus en matière de croissance et d'encouragement aux investissements¹. Dans ces conditions, quels sont les atouts et les handicaps du Yémen ?

La production

Au cours des deux dernières décennies du XX^e siècle, la valeur de la production mondiale s'est multipliée par 2,5 (de 11 trillions de dollars en 1980 à 29 trillions de dollars en 1998). Pendant la même période, le revenu moyen par tête au niveau international s'est élevé de plus de 100 %, passant de 2 400 dollars au début des années 1980 à 4 900 dollars en 1998. Malheureusement, ces chiffres masquent les disparités très élevées entre les pays du monde. La contribution des pays industriels à la production mondiale est passée de 72,5 % au début des années 1980 à 78,2 % à la fin des années

1990. La participation des pays en développement à cette production s'est réduite de 27,5 % à 21,8 %, ce qui signifie que plus de 80 % de la population mondiale produisent moins d'un quart de la production mondiale.

Ces inégalités existent aussi au sein même des pays en développement. En 1998, 60 % de leur production vient des pays d'Amérique latine et d'Asie de l'Est, ce qui représente 13 % de la production mondiale. Au même moment, les pays africains au sud du Sahara fournissent seulement 5 % de la production des pays en développement et 1 % de la production mondiale. En 1980, leur part représentait 2,5 % de la production mondiale.

Les mêmes contrastes se retrouvent si l'on examine le revenu moyen. Alors qu'il passait dans les pays industriels de 10 400 dollars par tête en 1980 à 25 870 dollars en 1998, il a diminué dans les Pays les Moins Avancés (PMA) de 320 dollars à 270 dollars. Ces réalités réfutent les prétentions de la Banque mondiale dans son étude intitulée *Growth is Good For Poor*. Les écarts s'élargissent lorsque les règles et les mécanismes de l'économie mondiale ne fonctionnent pas partout avec le même esprit et la même méthode.

Au Yémen, le déséquilibre entre la croissance réelle de la production et la croissance de la population reste encore alarmant. Pendant la dernière décennie, la population a crû de 60 % (avec un taux de croissance de 3,7 %). Dans le même temps, la production connaissait une croissance de 33 % et même de 28 % sans le pétrole. Au niveau international, sa contribution à la production des pays en développement s'est réduite de 0,13 % en 1980 à moins de 0,1 % en 1998 et ne dépassait pas 0,02 % de la production mondiale en 1998 alors qu'elle était de 0,04 % au début des années 1980. Il en résulte la détérioration du revenu moyen par personne qui a perdu 60 % de sa valeur pendant les dix dernières années, passant de 686 dollars en 1990 à 280 dollars en 1999.

L'analyse rapide de la composition du PNB au Yémen et de son développement pendant les vingt dernières années fait apparaître les déséquilibres graves dont souffre la structure de la production. Les produits agricoles (qat excepté) représentaient 30 % du PNB au début des années 1980. Leur part n'atteint pas 14 à la fin des années 1990. Pourtant, l'agriculture emploie la grande majorité de main-d'œuvre et 75 % de la population habite la campagne. La production agricole n'arrive pas à accompagner la croissance de la population et donc à satisfaire leurs besoins alimentaires. Le taux de dépendance alimentaire en 1999 a atteint 73 %. Pour ne prendre qu'un exemple, l'autosuffisance en céréales du Yémen est passée de 50 % au milieu des années 1970 à moins de 4 % au milieu des années 1990². Paradoxalement, l'aide alimentaire et l'élévation du niveau de vie dans les années 1970-1980 auront porté un coup fatal à l'économie vivrière. L'extension des cultures de qat et d'autres cultures fruitières et maraîchères signalent par ailleurs la réceptivité des agriculteurs économiques aux signaux émis par le marché en faveur des cultures les plus rentables. La surconsommation des ressources des nappes aquifères n'est que l'une des conséquences négatives de cette évolution.

L'agriculture au Yémen nécessite donc une nouvelle politique et une nouvelle stratégie. Il n'est pas question de revenir à l'auto-suffisance au nom d'une " sécurité alimentaire " qui n'a plus lieu d'être à l'heure de la globalisation. Mais il importe en revanche de trouver les moyens de maintenir en place une population rurale qui produirait dans les conditions du développement durable une partie des aliments et matières premières (tabac, coton, canne à sucre) dont le Yémen et ses voisins de la Péninsule arabique et de la Corne de l'Afrique ont besoin. Il faut donner la priorité à la technologie, tout particulièrement à la biotechnologie et à une irrigation plus efficiente. Le Yémen est un

des pays arabes qui est le plus affecté par la contrainte hydraulique. Même si le sujet n'est guère discuté, une réforme profonde des modes d'exploitation des terres agricoles (fermage et métayage) permettrait l'introduction des techniques modernes de production. L'Etat a ici certainement son rôle à jouer, notamment par une gestion plus rigoureuse des terres domaniales et des terres waqfs, dont beaucoup sont louées à des tarifs faibles ou déjà considérées comme perdues, faute de mise à jour des registres et en l'absence de cadastre, hormis dans certaines régions de l'ancien Sud-Yémen.

Longtemps traditionnel, peu productif et tourné vers la satisfaction du marché intérieur, à l'exception des exportations de langouste, le secteur des pêcheries fait aujourd'hui figure de secteur très dynamique avec de nombreux investissements étrangers et des perspectives favorables en matière de pisciculture.

Le secteur de l'industrie est actuellement dans un état lamentable au Yémen. Pendant deux décennies, sa contribution au PNB est restée presque inchangée, de 21,4 % en 1980 à 22,9 % en 1998. La petite augmentation est due à la production du pétrole qui représente, à elle seule, 81 % de la production industrielle. En revanche, l'industrie de transformation non pétrolière n'a montré aucun développement sensible pendant les vingt dernières années : elle a créé peu d'emplois et sa part dans le PNB reste faible à la fin des années 1990 (8 %). Or, l'industrie en général et l'industrie de transformation tout spécifiquement ont eu le rôle principal dans le processus de modernisation économique et sociale dans tous les pays asiatiques, parce qu'elles vont de pair avec la modernisation des structures institutionnelles, éducatives et sociales. L'industrialisation de grande ampleur introduit un rapport au temps et à l'organisation en général qui transforme en profondeur les comportements sociaux dans la direction qu'exige l'épanouissement du capitalisme libéral³.

Enfin, le secteur des services représente environ la moitié du PNB. C'est un pourcentage presque égal à celui des pays développés. Pourtant, ce rapprochement ne doit pas nous tromper. Il n'est pas le résultat du développement de ce secteur mais bien au contraire de son sous-développement : il repose essentiellement sur le commerce et surtout le commerce de détail alors que la finance, l'information, la communication, etc., qui sont aujourd'hui les symboles de l'économie moderne et globalisée, sont très sous-développés.

Pour ne prendre qu'un exemple important, le Yémen est mal équipé pour le développement des nouvelles technologies de l'information. Le nombre de lignes téléphoniques ne dépasse pas 300 000 pour 18 millions d'habitants, c'est-à-dire 60/1000 habitants (le rapport est de plus de 500/1000 habitants dans les pays développés). Alors que le nombre d'internautes en 2000 s'élevait dans le monde à 136 millions en 2000, le Yémen ne comptait pas plus de 4 000 abonnés, ce qui représente 0,2/1000 habitants. La raison de ce faible niveau de participation est d'abord le prix élevé d'abonnement auprès du fournisseur d'accès en position de monopole et la mauvaise qualité du service offert. Cela explique l'isolement des Yéménites par rapport au flux d'information dans le monde. La multiplication du nombre des cafés internet dans les grandes villes diversifie certes les conditions d'accès mais les usages semblent encore limités. Dans ce domaine comme dans d'autres la globalisation ne se traduit pas nécessairement par un enrichissement culturel.

D'une manière générale, la croissance réelle de la production est largement insuffisante pour suivre la croissance démographique et satisfaire la diversification des besoins. Cela a des répercussions graves sur le niveau de l'économie locale et ne contribue pas à

encourager les investissements, y compris en matière d'éducation, de formation, et de santé publique, qui permettraient d'élever le niveau de vie de la population. Tout cela pèse sur le dynamisme du développement économique et social du pays et empêche sa préparation à l'intégration au sein de la globalisation non plus comme un partenaire mineur, dominé, mais comme un acteur disposant des moyens d'élargir son autonomie. La structure de l'économie yéménite doit être profondément réformée, d'une manière sérieuse et pratique, dans un sens qui favorise les secteurs dynamiques porteurs d'avenir et générant les richesses et les revenus comme le secteur de l'industrie. Les réformes en cours au Yémen visent certes à rendre le pays plus apte à jouer un rôle actif dans la globalisation mais elles se heurtent encore à la résistance de groupes d'intérêt qui font obstacle aux mesures les plus fondamentales (privatisations, modernisation et redéploiement de la fonction publique, renforcement des mécanismes de protection de la concurrence, lutte contre la corruption et la contrebande..) mais aussi les plus coûteuses en termes de soutien politique.

La circulation des marchandises

Le développement du commerce mondial s'est accéléré dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Selon une évaluation de 1998, près d'un quart de la production internationale est exporté. Il faut y voir le résultat de l'abaissement des barrières commerciales entre les pays. La taxe douanière moyenne sur les produits manufacturés, qui était passée de 47 % en 1947 à 6 % en 1980, sera encore réduite à 3 % avec l'application définitive des mesures de l'Uruguay Round. Toutefois, 30 % seulement des exportations mondiales sont le fait des pays en développement, qui rassemblent plus de 75 % de la population mondiale. Parmi eux, ce sont les exportations de l'Asie et de l'Amérique latine qui ont connu au cours des vingt-cinq dernières années les taux de croissance les plus importants (7 et 5 %). Cette augmentation remarquable est principalement le résultat du développement économique rapide qui s'est produit en Asie du Sud-Est. La part de l'Afrique dans le commerce international s'est en revanche fortement réduite : elle est passée de 6 % au début des années 1980 à 2 % à la fin des années 1990. Les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord ont connu le même sort, leur part chutant de 6,3 % à 2 % durant la même période. Le taux annuel de croissance de leurs exportations entre 1985 et 2000 ne dépasse pas 0,03 %, ce qui est négligeable.

Dans le cas du Yémen, les années 1990 ont surtout vu une intégration accrue dans l'économie mondiale puisque sa part dans le commerce international est passée de 0,033 % en 1980 à 0,037 % en 1998. Exportations et importations ont progressé plus vite que le taux de croissance du PNB. Pourtant, la participation du Yémen au commerce mondial reste marginale et invisible par comparaison à sa population qui représente 0,3 % de la population mondiale. Cette évolution montre avant tout que les liens commerciaux entre le Yémen et le monde sont gravement déséquilibrés. Le taux d'insuffisance économique, qui était de 23 % en 1990, a atteint 70 % à la fin des années 1990. Cet indicateur a pour but de mesurer à quel point l'économie nationale dépend de l'étranger dans le développement des structures économiques de base nécessaires à son équipement productif et à la satisfaction des besoins de sa population.

Au cours des années 1990, les exportations du Yémen ont augmenté de 8,8 % à cause de l'exportation du pétrole. Près de 99 % des exportations du Yémen sont en effet des matières premières, dont le pétrole à 95 %. L'exportation des biens manufacturés se limite à 8 % et semi-manufacturés 5 %. Cette dépendance excessive par rapport au secteur du pétrole aura dans un avenir relativement proche des conséquences

dangereuses. D'une part, le marché mondial du pétrole connaît des fluctuations permanentes ; d'autre part, la dépendance totale de la production vis-à-vis des sociétés étrangères rend l'économie sensible aux soubresauts de l'économie mondiale⁴. Les liens avec le reste de l'Asie sont particulièrement étroits : les statistiques montrent que plus de 87 % des exportations yéménites se concentrent vers les pays asiatiques non arabes. Par le biais du commerce extérieur, l'économie du Yémen a donc beaucoup souffert de la contagion de la crise financière asiatique de 1997. Les exportations ont baissé de 28 % en 1998. Outre la diminution du revenu des douanes, la baisse du prix du pétrole sur le marché mondial, résultat de la crise, a aussi contribué à la perte de recettes directes pour un montant de 14,5 milliards de riyals et à l'appauvrissement des ressources en devises étrangères⁵. Les recettes publiques ayant chuté de 22 %, le déficit budgétaire réel pendant les quatre premiers mois de 1998 a atteint, selon les déclarations du Premier ministre 'Abd al-Karîm al-Iryânî, 36,2 milliards de riyals (soit 26 % du budget), ce qui dépassait le montant du déficit prévu par le Plan pour toute l'année 1998. Le Gouvernement a été de ce fait obligé de réduire de 25 % le budget approuvé.

La composition des importations n'est pas différente, du point de vue de ses déséquilibres. Les produits manufacturés représentent près de 48 % des importations totales, les produits alimentaires 35 %, ce qui est une charge lourde sur la balance commerciale et sur la balance des paiements. Il est prévu que le pays dépensera en 2005 près de 100 milliards de riyals pour les importations alimentaires, dont près la moitié pour la farine (13). Ce montant correspond à plus de la moitié du revenu des exportations pétrolières. On peut imaginer le danger, dans le domaine économique mais aussi politique, que représente cette dépendance accrue vis-à-vis de l'étranger pour les biens de consommation. En même temps, les importations de biens de capital, nécessaires au développement économique et au renforcement des capacités de l'économie nationale, se limitent à 22 %. Pourtant, une analyse attentive de la nature de ces biens prouve qu'une grande partie d'entre eux n'a rien à faire avec le développement et la production. En réalité, si la structure des exportations et des importations n'est pas modifiée vers une diversification du commerce et des partenaires commerciaux, en favorisant les biens de capital créateurs de valeur ajoutée et de richesse, la position du Yémen dans le réseau des relations économiques mondiales restera faible et marginale.

La circulation des capitaux

L'intégration rapide des marchés de capitaux pendant la dernière décennie du XX^e siècle est un autre versant important de la globalisation, que certains ont allés jusqu'à qualifier de " révolution ". Ce sont les marchés d'échange des capitaux, de la liquidation des dettes et des actifs liquides monétaires et financiers à l'extérieur des frontières nationales. La révolution de l'info-média et des technologies de l'information a produit un changement drastique dans le mouvement d'échange des outils monétaires comme les actifs, les obligations, les emprunts et autres valeurs mobilières. Le rôle des nouvelles technologies de l'information ne se limite pas à cet effet, mais il contribue à la création des nouveaux outils monétaires comme les " dérivatifs ". L'interaction et l'intégration entre les marchés financiers ont atteint un niveau permettant de croire à l'existence d'un marché international unique, du point de vue du rapprochement des taux d'intérêt locaux et internationaux, du rapprochement des taux d'intérêt sur les investissements financiers et du point de vue de la facilité de mobilité des capitaux supranationaux. De ce fait, les marchés monétaires sont très sensibles aux événements

qui peuvent se produire dans un pays ou dans un marché, comme a pu le montrer la crise de l'Asie du Sud à la fin de l'année 1997.

Les actifs mondiaux des investissements étrangers directs en 1996 représentent à peu près 3 233 milliards de dollars, avec un taux moyen de croissance annuelle de 24 % pendant la période 1986-1990 et de 17 % pendant la période 1996-1999. Le flux direct des capitaux est passé de 28 milliards de dollars en 1970 à 50 milliards au cours de la première moitié des années 1980 et 142 milliards de dollars au cours de la deuxième moitié. Le flux net des investissements étrangers directs en 1998 a atteint 637 milliards de dollars, dont 76 % se dirigeait vers les pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord. Les PMA ont accueilli seulement 8,9 % de ces investissements, et les pays ayant des revenus moyens 17,4 %. L'orientation et le volume des flux d'investissements confirment l'importance du partenariat multinational dans les activités économiques mondiales. Les investisseurs cherchent avant tout des environnements adéquats, ayant des infrastructures avancées, une main-d'œuvre bien formée et docile, où les risques politiques sont négligeables et le système judiciaire capable de protéger les investisseurs.

On a déjà montré que les investissements étrangers directs dans le monde était de 637 milliards de dollars en 1998, ce qui représente trois fois plus que les investissements en 1990. Pourtant, 59,2 % des investissements étrangers directs se sont dirigés vers les pays industriels développés. Un tiers de ces investissements se sont dirigés vers les pays de l'Asie de l'Est, du Pacifique et de l'Amérique Latine. Près de 3 % seulement se sont dirigés vers les PMA.

Malgré l'intensité des relations économiques entre le Yémen et le monde extérieur dans le domaine du commerce, les transferts de capitaux vers le Yémen sont très limités. Le montant des investissements étrangers au Yémen en 1998 ne dépassait pas 100 millions de dollars, ce qui représente moins de 0,02 % de l'investissement mondial. Le Yémen a malheureusement un environnement qui fait fuir les investissements, et qui crée des barrières fortes. Plus largement, un rapport sur le climat d'investissement au Yémen énumère les handicaps du pays : " un faible niveau de revenu, une population dispersée, une topographie difficile, un système juridique sous-développé et une structure institutionnelle faible ". Plus grave encore, le Yémen occupe une position élevée dans la classification des risques politiques : " l'Etat et le gouvernement au Yémen sont encore considérés comme faibles ; ils ne méritent donc pas la confiance et manquent de crédibilité⁶. "

Les difficultés éprouvées par la zone franche d'Aden à attirer des investisseurs étrangers sont une illustration du caractère répulsif de l'environnement yéménite pour les investisseurs internationaux. Ils sont beaucoup moins frileux vis-à-vis d'autres nouveaux ports en développement dans la région (Salalah en Oman, Djibouti).

Faute de véritable marché financier local, le Gouvernement a introduit dans le cadre du plan de stabilisation et d'ajustement des Bons du Trésor pour financer le déficit budgétaire et absorber une partie de l'épargne nationale. Un marché s'est créé mais il concerne principalement les banques. L'effet le plus positif de cette innovation au Yémen aura été de mettre fin au financement du déficit budgétaire par une émission monétaire incontrôlée, qui avait joué un rôle majeur dans l'inflation du début des années 1990 et, en parallèle, dans la chute de la valeur de la monnaie nationale par rapport aux devises étrangères de référence (dollars et riyals Saoudiens). La création d'une bourse locale, évoquée par les documents gouvernementaux comme par les

rapports de recommandations des experts internationaux relève encore du vœu pieux dès lors que le secteur bancaire local est toujours aussi peu intéressé par le financement de l'économie nationale et se concentre sur les facilités de paiement à court terme et sur les lettres de crédit pour les importateurs.

La circulation de la main-d'oeuvre

Le Yémen occupe la douzième place des pays exportateurs de main-d'œuvre au niveau mondial. Cet élément est loin d'être négligeable, car, avec les marchandises et les capitaux, il s'agit là d'un aspect essentiel de la globalisation des ressources. Le revenu de l'exportation de main-d'œuvre en 1996 a atteint 1 123 millions de dollars, montant qui est inférieur à celui de la Jordanie, du Pakistan, du Bangladesh et du Brésil, mais supérieur à celui de l'Indonésie, de la Tunisie, de l'Algérie et d'autres encore. Cela représente, sans doute, un des critères de l'intégration du Yémen au marché international du travail. Mais cela ne doit pas nous tromper, car la grande majorité de cette main-d'œuvre est sans formation et sa mobilité se limite aux pays voisins producteurs du pétrole. Or, le marché du travail dans ces pays connaît actuellement des changements : il demande une main-d'œuvre qualifiée et semi-qualifiée et donne la préférence aux travailleurs d'Asie (Inde, Pakistan...). Cela signifie que la main-d'œuvre yéménite, si elle n'est pas formée pour satisfaire la demande du marché régional et international du travail, perdrait son avantage en termes de proximité et de connaissance de la langue. Une partie des difficultés éprouvées par l'économie yéménite depuis 1990 relève de cette dégradation brutale du niveau des remises des émigrés avec le retour des communautés d'Arabie saoudite et du Koweït mais aussi des pays de la Corne de l'Afrique en guerre.

Il faut bien noter à ce propos les limites de l'intégration à un marché mondial dans le cadre de l'OMC. La globalisation qu'elle cherche à encourager semble se résumer à deux dimensions : les capitaux et les marchandises. La globalisation du travail est en revanche mise à part car les pays développés veulent avant tout éviter la libre circulation d'une main-d'œuvre moins chère venant des pays en développement. En matière de main-d'œuvre, les règles d'immigration relèvent de la seule souveraineté nationale et les Etats industrialisés n'admettent de travailleurs étrangers que s'ils possèdent des qualifications dont ils ont besoin (informaticiens par exemple). Encore une fois, cela prouve que la globalisation est une activité contrôlée qui a tendance à favoriser les intérêts de ses acteurs principaux, les pays développés. La globalisation des marchés est très partielle, lorsque les frontières sont encore fermées devant le mouvement de main-d'œuvre, et surtout la main-d'œuvre non-qualifiée.

Le Yémen et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : de l'isolement à l'adhésion

Il n'est pas possible, naturellement, de présenter ici toutes les règles et les principes régissant l'OMC, ainsi que les effets attendus par le Yémen en adhérant à cette organisation. Une simple lecture rapide des principes et des règles contenus dans la charte de l'OMC permet d'identifier les points positifs, les facilités qu'elle offre pour le Yémen en tant que PMA, et les éventuelles retombées néfastes.

L'Organisation mondiale du commerce

L'accord de Marrakech a fixé comme objectif à l'OMC l'élargissement de la production et du commerce, susceptible d'améliorer le niveau de vie et les revenus et d'assurer l'emploi pour tous. Plus concrètement, la première mission de l'OMC est de faciliter

l'application et la gestion des accords élaborés par l'Uruguay Round et des autres accords qui peuvent être conclus dans l'avenir. L'OMC constitue donc un forum au sein duquel les Etats membres peuvent négocier les questions incluses dans les accords ainsi que de nouvelles questions liées aux compétences de l'OMC. Elle a aussi pour mission d'examiner périodiquement les politiques commerciales des Etats membres et de résoudre les contentieux entre ces Etats. Elle a de ce fait des pouvoirs énormes vis-à-vis des Etats membres. Les accords stipulent des règles contraignantes et des mécanismes de contrôle et d'orientation obligatoire qui ne laissent pas beaucoup de choix aux membres.

L'accord sur les tarifs douaniers (G.A.T.T.) interdit par exemple aux membres d'utiliser les tarifs douaniers pour la protection des industries locales contre la concurrence étrangère. Il impose d'appliquer strictement les baisses des tarifs douaniers, sans restrictions et sans charges supplémentaires. Les membres sont tenus de généraliser entre eux la clause de " la nation la plus favorisée ". D'autres règles contraignantes régissent l'usage des subventions publiques et des procédures d'importation.

La charte de l'OMC fait aussi référence à d'autres accords obligatoires comme les accords sur l'agriculture, sur les vêtements et le textile, l'accord général sur le commerce des services (G.A.T.S.) ou l'accord sur les procédures d'investissement (T.R.I.M.S.). L'accord concernant les droits intellectuels (T.R.I.P.S.), inclus à la dernière minute à la demande des Etats-Unis d'Amérique, exige l'exécution de plusieurs accords internationaux comme l'accord de Paris sur la propriété industrielle, l'accord de Berne sur la protection des œuvres culturelles et artistiques et l'accord de Rome sur la protection des artistes, des producteurs d'œuvres artistiques et des distributeurs.

Aujourd'hui, 138 états sont déjà membres, dont sept pays arabes (l'Egypte, le Koweït, le Maroc, la Tunisie, Oman, la Jordanie et Djibouti). L'adhésion par négociation ne concerne que les pays qui n'étaient pas signataires du G.A.T.T. L'Etat qui désire adhérer doit accepter de modifier ses lois nationales pour être en accord avec la charte de l'OMC. Il doit aussi donner des garanties sur la réduction des tarifs douaniers et l'accès des biens et des services étrangers à son marché national.

Les garanties et les avantages des pays en développement

L'Uruguay Round contient 17 articles concernant les pays en développement et les pays les moins avancés. Dans la charte de l'OMC se trouvent inscrits des règles et des principes qui obligent les pays membres à prendre en considération les intérêts et les situations économiques des pays en développement et des pays les moins avancés.

- Les pays développés doivent encourager les pays en développement et les moins avancés à accroître leur participation au commerce international d'une manière correspondant à leurs besoins en croissance économique (*best efforts*). Les produits des pays les moins avancés se voient accorder des facilités d'accès aux marchés des pays développés. Ils peuvent bénéficier des tarifs réduits pour leurs exportations industrielles selon le principe du " système général de privilèges " (S.G.P.). Il est à remarquer que la charte distingue deux sortes de produits agricoles : d'une part, les produits agricoles tropicaux (fibres végétales et fruits comme la banane, la mangue, etc.) qui sont pour la plupart issus des pays en développement ; d'autre part, les produits agricoles de climat modéré (le blé et les autres céréales, la viande et les produits laitiers). L'accord stipule par exemple que les produits agricoles tropicaux et ceux qui ont été plantés à la place des cultures interdites, peuvent accéder librement aux marchés des pays développés et bénéficient de conditions préférentielles. La charte

a aussi tranché au sujet du commerce des vêtements et des textiles en faveur de l'ouverture des marchés. Les restrictions sur les importations venant des pays en développement imposées jadis par les pays développés devraient être levées au cours d'une période de dix ans (1995-2005).

La faiblesse et la fragilité des infrastructures humaine et matérielle, dans les pays en développement et les pays les moins avancés, ont été considérées comme des obstacles majeurs qui diminuent la capacité de contribution des pays en développement au commerce international. Il est plus facile pour les pays en développement de développer des politiques publiques libérales dans le domaine du commerce, que d'améliorer la capacité du pays à tirer profit du commerce international. L'accord sur l'OMC contient un grand nombre de références qui indiquent la volonté des pays avancés membres des organisations internationales d'accorder une aide technique aux pays en développement et moins avancés afin de renforcer leurs capacités institutionnelles à répondre aux défis et aux obligations imposées par leur adhésion à l'Organisation.

Afin de protéger les productions locales peu armées face à la concurrence, les pays en développement se sont vus accorder des périodes transitoires, entre cinq et huit ans, permettant une application progressive des règles de l'OMC. Le T.R.I.P.S., par exemple, accorde un moratoire de cinq ans avant d'appliquer les lois de protection des brevets. Pour certaines inventions brevetées avant la signature de l'accord, le moratoire est de dix ans. Pour les brevets déposés après la conclusion de l'accord, l'application sera désormais obligatoire dès le moment de la signature de l'accord par l'Etat membre.

Les pays en développement et moins avancés ont surtout la liberté totale d'imposer une politique restrictive pour limiter l'accès à leurs marchés et de subventionner la production locale ou les exportateurs, ce qui n'est pas le cas pour les autres pays membres de l'OMC. Cette catégorie s'appelle " la subvention publique interdite ". Les pays en développement dont le revenu moyen par personne est inférieur à 1000 \$, y compris, bien sûr, les PMA, sont exemptés à titre transitoire de la règle d'interdiction d'importation. Ce moratoire s'applique aux pays en développement pour cinq ans, et aux PMA pour huit ans.

L'article 18 du GATT laisse aux pays en développement la possibilité d'utiliser la protection douanière pour renforcer certaines industries ou d'imposer des restrictions quantitatives liées à la balance des paiements.

Toutefois, ces règles préférentielles sont rares dans la charte de l'OMC et leur effet est limité. De fait, les pays en développement sont défavorisés en pratique dans le commerce international. Un accord multilatéral dont le but est d'intégrer ces pays au commerce international doit prendre en considération ce déséquilibre réel qui concerne la distribution des bénéfices commerciaux au niveau international lors de la détermination des droits et des obligations des pays en développement et moins avancés. Les politiques commerciales exigées des pays en développement et moins avancés ne peuvent être les mêmes que les politiques menées par les pays développés.

Prendre en compte les contraintes sectorielles

Dans les pays les moins avancés, et tout spécialement au Yémen, les accords signés au sein du GATT en 1994 font subir de gros dommages au secteur agricole, en raison de la dépendance particulière de ces pays vis-à-vis de l'étranger. La facture des produits alimentaires au Yémen dans le futur proche sera énormément affectée d'abord par l'annulation des subventions pour les produits alimentaires principaux, surtout le blé

et la farine. Il est prévu que le pays dépensera en 2005 près de 100 milliards de riyals pour les importations des produits alimentaires, dont un peu près la moitié sera de la farine⁷. Leurs prix seront élevés pour les consommateurs. Cette facture sera aussi affectée par la réduction progressive des subventions aux produits agricoles admises par la charte de l'OMC. Si la première allège les dépenses de l'Etat, la deuxième au contraire réduit ce qui a été épargné et exerce une pression accrue sur la balance de paiements. Le résultat net des deux facteurs pourrait bien être l'augmentation des coûts alimentaires pour le consommateur. Le résultat se fait au détriment du développement humain, qui est pourtant l'un des objectifs principaux de l'Etat.

Pour bénéficier du traitement préférentiel que les marchés des pays développés accordent aux PMA, il faut élever la capacité productive de l'agriculture, qualitativement et quantitativement. Il faut aussi négocier pour élever les plafonds douaniers des marchandises agricoles importées pendant la période de transition accordée aux pays moins avancés. Cela nécessite de tirer des leçons de toutes les expériences de négociation menée par les pays membres de l'OMC qui sont dans la même situation, comme Oman qui a négocié et obtenu un plafond douanier de 15 % sur la plupart des produits agricoles. Le Sultanat a aussi obtenu des exceptions pour certains produits agricoles omanais comme les dattes et les bananes avec la fixation d'un plafond de 100 %. Pour le lait, le plafond est de 75 % ; pour les fruits et légumes, il est de 80 % durant les saisons de récolte et de 30 % hors saison, pour les œufs de 75 %, pour les cigarettes de 150 %, etc.

Le secteur industriel au Yémen est encore très récent. Sa contribution au PIB et à l'emploi est encore marginale. Les industries yéménites n'ont pas le réseau de liens que les nations industrielles fortes et efficaces ont habituellement. La production manufacturée yéménite dépend de matières premières et de biens de capital importés. Il faut donc s'attendre à ce que l'industrie, surtout l'industrie de transformation, rencontre des obstacles sérieux à cause de la concurrence forte et inégale des produits importés. Pourtant, elle peut bénéficier des avantages et des exceptions accordées par l'OMC aux pays en développement, en particulier de la subvention à la production industrielle, autorisée par l'article 17. Mais avant tout, il faut élaborer une stratégie nationale d'industrialisation permettant de tirer bénéfice des avantages et des exceptions accordées aux pays développés et moins avancés.

Les produits de l'industrie pharmaceutique yéménite, par exemple, sont vendus à des prix abordables pour le consommateur aux revenus limités même si la préférence va souvent aux produits importés d'Europe en premier lieu, d'Inde en second. Cette industrie sera durement affectée si les négociateurs ne prennent pas la fragilité de ce secteur en considération. Le T.R.I.P.S. impose aux pays membres de l'OMC de respecter les brevets d'invention des médicaments et les labels commerciaux. Il est prévu que les prix des médicaments augmenteront de manière sensible à cause de cet accord. Pourtant, il est possible de bénéficier du moratoire accordé aux pays en développement, et des exceptions concernant les droits de propriété intellectuelle, à condition d'avoir une stratégie collective ou coordonnée avec les autres pays arabes. Oman a ainsi obtenu le droit de bénéficier des mesures préventives visant à protéger l'industrie naissante ainsi que de l'aide technique stipulée par la charte de l'OMC en faveur des pays développés, et tout spécialement les pays moins avancés.

Le Yémen est classé parmi les PMA pour lesquels le revenu moyen par personne ne dépasse pas 300 dollars. Cette situation malheureuse donne au pays un statut spécifique

dans les négociations pour l'adhésion à l'OMC. Il est peut-être nécessaire d'indiquer que le Yémen a déjà libéralisé totalement son commerce dans le cadre du programme de réformes soutenu par le Fond monétaire international (FMI) et la Banque mondiale depuis 1995. Dans le mémorandum d'engagement présenté par le Yémen au FMI et à la Banque mondiale, il s'est engagé à baisser les tarifs douaniers et à les stabiliser entre un minimum de 5 % et un maximum qui ne dépasse pas 25 %. Ces plafonds douaniers sont sans doute inadéquats et injustes parce qu'ils sont néfastes pour certaines marchandises locales qui ne peuvent pas concurrencer les marchandises importées des pays bénéficiant de technologies avancées. Peut-être le problème exigerait d'ouvrir de nouvelles négociations pour reconsidérer ces plafonds selon la charte de l'OMC afin d'accorder à ces industries ou aux autres secteurs le temps suffisant pour se préparer à la concurrence. Les expériences des pays arabes comme Oman, la Jordanie et l'Égypte peuvent jouer le rôle de guide dans les négociations.

Adhésion à des regroupements régionaux

Il faut aussi mentionner la place des 45 regroupements économiques internationaux et régionaux reconnus au sein de l'OMC. L'article 24 du G.A.T.T (1994) exempte ces organisations de l'application de l'article 1 concernant la généralisation de la clause de " la nation la plus favorisée ". Elles ont donc le droit de réduire les tarifs douaniers en privilégiant leurs membres, mais doivent étendre ce régime aux autres membres de l'OMC. Cette exemption est importante et pourrait donner au Yémen une occasion d'améliorer sa position commerciale et économique dans le cadre d'un regroupement économique régional. D'ailleurs, beaucoup de pays adhèrent à de telles organisations pour bénéficier de cette exemption.

L'adhésion du Yémen aux regroupements économiques régionaux ou sous-régionaux ou même inter-régionaux est nécessaire et doit être une stratégie nationale. Cela donnera au pays beaucoup d'avantages à court terme et à long terme, en facilitant l'accès de ses produits aux marchés des pays membres, en vertu notamment des avantages préférentiels internes aux regroupements permis par la charte de l'OMC. Le Yémen a une population de taille moyenne et peut constituer un marché intéressant. Il possède aussi des ressources variées et une situation géographique favorable entre Asie et Afrique sur l'un des plus grands axes du commerce mondial.

L'adhésion du Yémen à la zone économique des pays riverains de l'Océan Indien depuis 1997 est certainement un choix adéquat qui lui garantit des avantages attendus. Le Yémen peut acquérir une place essentielle dans le transit des marchandises, avec la zone franche d'Aden, et bénéficier de la multiplicité de la production et des technologies qu'offre cette zone. Le Yémen peut s'appuyer sur cette adhésion pour obtenir des réductions de tarifs sur ces produits, ce qui devrait lui permettre de se préparer à la rude concurrence imposée par les règles de l'OMC.

Au-delà le véritable enjeu, qui dépasse les considérations économiques, serait pour le Yémen d'obtenir son admission au Conseil de Coopération du Golfe dont les membres sont encore réticents. Cela faciliterait non seulement l'accès des marchés de ces pays aux productions yéménites mais favoriserait également l'admission de travailleurs yéménites et, enfin, les investissements en direction du Yémen grâce à la mise en place de mécanismes de protection des investissements dont l'absence fait encore hésiter les hommes d'affaires du Golfe à l'exception des personnes d'origine yéménite.

Avec des bénéfices moindres, la mise en place du " marché libre arabe " sera également positive même si dans le domaine commercial comme dans les autres, la coopération inter-arabe progresse lentement.

Préparer l'adhésion du Yémen à l'OMC

Le Yémen a déjà commencé à se préparer à l'adhésion depuis 1997 en créant un bureau au Ministère du Commerce chargé de cette mission. Un décret gouvernemental de 1998 a ordonné la constitution d'un comité spécial chargé de mener les négociations, il est composé de plusieurs secrétaires généraux des ministères concernés. Un bureau de coordination et de liaison avec l'OMC a été ouvert et a entamé ses activités à partir d'avril 1999. Le Yémen a reçu le même mois le statut d'observateur au sein de l'organisation. Le 22 mars 2000, le Yémen a formellement demandé l'adhésion à l'OMC et le Premier ministre a désigné par décret le groupe chargé des négociations, présidé par le ministre du Commerce. Le Premier ministre lui-même préside un comité, composé de plusieurs ministres, qui définit la politique des négociations. Toutes ces démarches et tous ces décrets préparent le terrain à l'adhésion. En effet, beaucoup dépend de la compétence des négociateurs yéménites pour obtenir les meilleures facilités, avantages et aides que la charte accorde aux PMA lors de leur adhésion à l'OMC. Enfin, la Commission Européenne finance des services de consultants spécialisés qui aident le Yémen à passer en revue sa législation pour la mettre en conformité avec les conditions de l'OMC et essayent de susciter une réflexion parmi les décideurs yéménites sur la meilleure façon d'aborder l'adhésion au regard des potentialités économiques du pays.

Conclusion

En conclusion, je crois que l'adhésion à l'OMC donnerait au Yémen la possibilité de s'intégrer dans l'économie mondiale beaucoup mieux qu'aujourd'hui s'il utilise bien les facilités, les avantages, le traitement préférentiel et les aides accordées aux PMA. Les sacrifices que le pays devra faire pour l'intégration seront compensés par les bénéfices prévisibles. S'il refuse, il sera condamné à subir la dynamique de la globalisation qui l'atteindra de toute façon car son économie est déjà largement ouverte et vulnérable aux mouvements internationaux du prix du pétrole et des céréales, aux choix des investisseurs et aux besoins en main-d'œuvre des pays de la sous-région. Le défi que le Yémen doit relever est celui de la modernisation totale, soit la promotion de l'industrie, de la technologie et du savoir qui seuls peuvent permettre au Yémen de pénétrer dans le cercle des nations modernes.

En Occident, la croissance rapide et continue n'a commencé qu'après l'apparition d'un espace économique indépendant de la domination politique et religieuse des forces traditionnelles. Le passage d'une société médiévale féodale à une société capitaliste dynamique, moderne et pluraliste fut le résultat de l'affaiblissement des forces qui freinaient le progrès. Les expériences des pays qui constituèrent le " miracle asiatique " pendant le XX^e siècle sont une preuve supplémentaire de cette hypothèse. Mais celles-ci ont été précédées par des réformes politiques essentielles, comme la protection des droits des femmes, l'élargissement du système éducatif et la réforme agraire permettant le développement du capital humain disponible pour d'autres activités telles que l'industrie et les services (18).

Le Yémen ne peut aujourd'hui échapper à une modernisation rationnelle. Si on ne peut accepter qu'une seule autorité, l'Etat, gère la société et ses ressources, l'alternative, qui consiste pour l'Etat à coexister avec des structures sociales tribales ou régionalistes qui

lui contestent son autorité et se transforment en groupes de prédation économique n'est pas non plus viable. L'Etat civil et moderne doit pouvoir faire son travail pionnier et se débarrasser des institutions et de celles des valeurs des forces traditionnelles qui empêchent le développement pour tous et font obstruction à la participation des forces de progrès à la prise de décision. Sans de telles mesures, l'intégration tant attendue à la civilisation contemporaine n'arrivera jamais !

BIBLIOGRAPHIE

Etudes

°asan Sharaf al-Dîn, Athar ittifâqiyyât al-tijâra al-dawliyya 'alâ mustaqbal al-amn al-ghidhâ'î al-yamanî (" Les effets des accords commerciaux internationaux sur la sécurité alimentaire yéménite ", 5^e colloque de la faculté d'économie et de commerce, Université de Sanaa, 5^e colloque de la faculté d'économie et de commerce, 2000.

Mans'ûr Ahmad 'Awn, 1997 : Al-Yaman wa Munaÿamat al-tijâra al-'âlamîyya (" Le Yémen et l'OMC "), Sanaa, inédit.

Muhammad al-Maytamî, 1996 : al-Burgwaziyya al-Wa?aniyya wa al-Tanmiya al-Sina'iyya fi al-Gumhuriyya al-Yamaniyya, Sanaa.

Muhammad al-Maytamî, 1999 : " The Challenge of Structural Adjustment in Yemen ", Focus on Yemen, Center for Contemporary Arab Studies, Georgetown University.

Nâs'ir al-'Awlaqî et °amîd Jalûb, 2000 : " Mustaqbal al-iktifâ' al-dhâtî fî zirâ'at al-hubûb fî al-jumhûriyya al-yamaniyya " (" Avenir de l'autosuffisance de la céréaliculture yéménite "), 5^e colloque de la faculté d'économie et de commerce, Université de Sanaa.

Statistiques

Office central des statistiques, 1996, 1998, 1999 : Kitâb al-ihs'a' al-sanawî (" Statistiques annuelles "), Sanaa.

Office central des statistiques, 2000 : Mulakhkha/s ihs'a'ât al-tijâra al-khârijiyya 1995-1999 (" Compilation des statistiques du commerce extérieur "), Sanaa.

Banque mondiale, 1990 : World Tables 1989-1990, Washington.

Banque mondiale, 1991 : Trends in Developments Economies, Washington.

Banque mondiale, 1999 : World Development Indicators in 1999, Washington.

Banque mondiale, 1996, 1997, 1999/2000 : World Development Reports, Washington.

Uruguay round, 1994 : Final Document, Marrakech.

PNUD, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 : Human Development Reports, New York.

NOTES

1. Muhammad al-Maytamî, 1999.
2. Nâs'ir al-'Awlaqî et °amîd Jalûb, 2000.
3. Pour plus de détails, voir Muhammad al-Maytamî, 1996.
4. Mans'ûr Ahmad 'Awn, 1997.
5. Muhammad al-Maytamî, " Al-Yaman fi muwâjahat al-tinnîn ", *al-Shûrâ*, 22/11/1998.

6. International Finance Corporation, Foreign Investment Advisory Authority, 1997, *Diagnostic Review of the Investment Climate in Yemen*, Washington.

7. Hasan Sharaf al-Dîn, 2000.

RÉSUMÉS

Alors que le Yémen est officiellement candidat à l'entrée dans l'Organisation mondiale du commerce, il paraît nécessaire de s'interroger sur les enjeux de cette adhésion. Le Yémen n'échappe pas à la mondialisation de l'économie. La structure de ses échanges et de sa production montre d'ores et déjà une forte dépendance vis-à-vis des marchés internationaux (pétrole, produits agricoles, technologies, main-d'œuvre, etc.). Les réformes liées à l'ajustement structurel ont parallèlement consacré l'ouverture économique du pays. Dans ces conditions, plusieurs pistes doivent être explorées par les responsables yéménites pour préparer au mieux l'intégration du Yémen : ajustement des tarifs douaniers, adhésion à des regroupements régionaux, réformes structurelles.

Yemen, Globalization and the WTO

As Yemen recently officially applied for entry in the World Trade organization, it seems necessary to question what is at stake in this membership. The structure of Yemen's exchange and production is already strongly dependent on world markets (oil, agriculture, technology, labour, etc.) and the reforms implied by the structural adjustment policy have led to a more profound opening towards the world. In this framework, Yemeni officials must explore the different possibilities that would best prepare Yemen for WTO membership : adjustment of custom dues, membership in regional organizations or structural economic reforms.

INDEX

Mots-clés : mondialisation, OMC